

Extrait du SOS Enfants disparus

<http://www.sosenfantsdisparus.fr>

Accompagnement des parents

- Que faire en cas de disparition ? - Enlèvement parental - Accompagnement des parents -

Date de mise en ligne : mardi 16 septembre 2008

SOS Enfants disparus

SOS Enfants Disparus est un service personnalisé d accompagnement des familles par téléphone. Les modalités de suivi du dossier varient donc selon les types de disparitions et en fonction des circonstances propres à chaque affaire.

Le chargé de dossier, juriste, fait au préalable un point précis de la situation avec l appelant, afin d être en possession de tous les éléments importants (localisation de l enfant, existence d une décision de justice fixant les modalités d exercice de l autorité parentale, nationalités de l enfant et des parents&).

Dans un second temps, et en fonction de ce qui a déjà été entrepris par les parents, le chargé de dossier explique les démarches à accomplir. Les questions d ordre juridique sont en effet essentielles et pourtant méconnues par la plupart des victimes. Il donne aussi aux parents des conseils pour les recherches qu ils peuvent mener par eux-mêmes.

Au besoin, il peut prendre attache avec les autorités concernées : correspondant départemental d aide aux victimes de la police ou de la gendarmerie, parquet, organisme de médiation&.

Lorsqu il y a eu un déplacement illicite à l étranger, les procédures sont d autant plus complexes. Le chargé de dossier peut, le cas échéant, faire le lien avec les services concernés du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de la Justice (autorité centrale chargée de la coopération internationale).

Si les parents en expriment le besoin, ils peuvent être orientés par le chargé de dossiers vers une association d aide aux victimes en vue d un soutien psychologique.